

Vienne

VIENNE

Maraude : les précisions de Thierry Kovacs, président d'Advivo

Dans notre édition du 2 février, nous évoquions, dans un article sur la maraude, les propos d'Anthony, sans-abri (le prénom ayant été changé par l'auteur de l'article). Celui-ci indiquait ne pas faire de demande de logement auprès du bailleur social Advivo, car, d'après lui, « cela ne servira à rien, on a déjà essayé et nous sommes 18^{es} sur liste d'attente ». Il déclarait également : « Combien de fois j'ai eu des promesses ? Je ne crois plus personne. » Thierry Kovacs, en tant que président d'Advivo, tient à préciser : « En réalité, Anthony et Laurence sont suivis depuis octobre 2019 par les travailleurs sociaux du CCAS de Vienne. Ils ont cependant toujours refusé de réaliser un dossier de demande de logement auprès d'Advivo : d'abord à l'automne 2019, en ne fournissant pas les documents nécessaires, puis en décembre 2020, en ne venant pas au rendez-vous qui leur avait été fixé avec le CCAS. Par conséquent, en l'absence de dossier de demande de logement, la "18^e place" évoquée dans l'article est complètement fantaisiste, un tel "classement" n'existant de toute façon pas dans le fonctionnement d'Advivo. » Enfin, Thierry Kovacs déplore « des déclarations qui laissent croire à tort à des manquements de la part des services du CCAS ou d'Advivo, alors que ceux-ci ont, au contraire, fait tout leur possible pour l'aider lui et sa compagne ».